

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 3

Convocation : 21 mars 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit mars** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** :

M. LAFFORGUE Guy à Mme PAJOT Christine.

M. LLENSE Gérard à Mme DEJARDIN Marie-Anne.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Mme Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2022
- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2021
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT
- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2022
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2021
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022
- AFFAIRES DIVERSES

---

**APPROBATION PROCES-VERBAL DU 8 MARS 2022**

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance de Conseil Municipal.

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;  
Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### DECLARE A

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**0 voix CONTRE**

**4 Abstentions** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 de la commune qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 396 592,48 €
Recettes réalisées	1 628 970,05 €
<b>Excédent</b>	<b>232 377,57 €</b>
<b>Avec reports N-1</b>	<b>411 289,56 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	770 893,22 €
Recettes réalisées	956 158,89 €
<b>Excédent</b>	<b>185 265,67 €</b>
<b>Avec reports</b>	<b>-169 621,95 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>241 667,61 €</b>
<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Recettes restant à réaliser	155 192,55 €
Dépenses restant à réaliser	53 309,04 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

**14 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**0 voix CONTRE**

**4 Abstentions** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

- **ADOPTER** le compte administratif 2021 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

#### BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**0 voix CONTRE**

**4 Abstentions** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

**CONSTATANT** que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 411 289,56 €
- un déficit d'investissement (avant restes à réaliser) : - 169 621,95 € (001)
- un déficit d'investissement (après restes à réaliser) de : - 67 738,44 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM)	178 911,99 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021</b>	
. EXCEDENT :	411 289,56 €
. DEFICIT :	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2021</b>	
. Affectation obligatoire	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	67 738,44 €
- à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) :	0,00 €
. Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	343 551,12 €

## TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),  
VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,  
VU l'état 1259 COM établi par les services de la DGFIP,

### CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux de 2022 des taxes foncières bâti et non bâti.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition pour 2022. Il est proposé donc au Conseil de reconduire les taux d'imposition communaux de l'exercice 2021.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

### DECIDE :

#### ➤ DE VOTER les taux ci-après :

	Taux	Bases prévisionnelles	Produits correspondants
Taxe Foncière (bâti)	41,47% Dont 20,10 % du taux départemental	1 677 000,00 €	695 452,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	41,98%	77 600,00 €	32 576,00 €

**TOTAL** 728 028,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2022 et à le transmettre aux services de l'Etat.

## BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Après la présentation du budget principal primitif 2022 équilibré à 1 846 133,56 € en fonctionnement et 967 780,55 € en investissement, le Conseil Municipal à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**4 voix CONTRE** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

**0 Abstention**

Vote le budget principal primitif 2022 avec pour principaux projets d'investissement des acquisitions foncières, la poursuite de l'aménagement du cimetière, le déplacement et la sécurisation du clocher de

l'église, le développement du dispositif de vidéoprotection, l'implantation de panneaux d'information numériques et la finalisation du document d'urbanisme, PLU.

### SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2022.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame France PROFFIT et Monsieur Dominique DIUMENGE quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2022 soient réparties comme suit :

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	1 000,00 €
Acrobate du Canigou	400,00 €
Sempre Joves	300,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	500,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	300,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Millas	100,00 €
Força Corneilla	300,00 €
Prévention routière	40,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
Comité d'animation	5 303,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Souvenir français	300,00 €
FC Têt	500,00 €
Entente de la Têt	500,00 €
La chasse	300,00 €
3 Corneillas	300,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	200,00 €
Cuisinons ensemble	500,00 €
Brave Art's	400,00 €
Ecole du feu	300,00 €
Orphelins des sapeurs-pompiers LEDA	100,00 €
Section jeunes sapeurs-pompiers Millas	100,00 €
SHAK'HEADS Millas musique gendarmes	100,00 €
Parents d'élèves collège Millas	85,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 028,00 €</b>

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2022, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

## BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### DECLARE A

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

### 0 voix CONTRE

**4 Abstentions** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2021 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	276 372,24 €
Recettes réalisées	631 584,33 €
<b>Excédent</b>	<b>355 212,09 €</b>
<b>Avec reports N-1</b>	<b>355 212,09 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	526 936,09 €
Recettes réalisées	532 725,85 €
<b>Déficit</b>	<b>-5 789,76 €</b>
<b>Avec reports N-1</b>	<b>-330 098,91 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>25 113,18 €</b>

<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Recettes restant à réaliser	0,00 €
Dépenses restant à réaliser	0,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

**14 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**0 voix CONTRE**

**4 Abstentions** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

- **ADOPTER** le compte administratif 2021 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

#### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**4 voix CONTRE** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

**0 Abstention**

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 355 212,09 €
- un déficit d'investissement de : - 330 098,91 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 0,00 €
- des recettes pour : 0,00 €
- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
  - Affectation complémentaire : 355 212,09 € (1068)
  - Excédent disponible : 0,00 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2022.

#### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022**

Après la présentation du budget annexe primitif 2022 équilibré à 296 000,00 € en fonctionnement et 632 212,09 € en investissement, le Conseil Municipal à :

**15 voix POUR** (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

**4 voix CONTRE** (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

**0 Abstention**

Vote le budget annexe primitif 2022 avec pour principaux projets les études en faveur des schémas directeurs d'eau potable, réseaux d'assainissement et station d'épuration.

## AFFAIRES DIVERSES

Elections présidentielles : il est rappelé que les bureaux de vote sont situés dans la salle de l'espace Força Real et que les élus sont mobilisés pour assurer les permanences de 8h00 à 19h00 le 10 et 24 mai 2022.

Journée catalane du 1<sup>er</sup> mai 2022 : Stéphane LORD informe que la Mairie organise une journée catalane nommée « Diada » le 1<sup>er</sup> mai 2022 sur les espaces du parking de la Clave Verte et salle Gaciot. Au programme : stands de spécialités vins, terroir et artisanat, concert, diffusion d'un film « Vie du village d'Autrefois », les Castellers, cobla et danses folkloriques avec repas et apéritif du soir organisés par le Comité des fêtes. A cet effet, des fanions aux couleurs sang et or seront installés dans le village.

Christine PAJOT : est surprise que l'extérieur ne sache pas ce qui est réalisé par la commune en faveur des réfugiés ukrainiens et qu'elle est active. C'est dommage que les habitants du village ne soient pas informés.

René LAVILLE : d'ailleurs à ce sujet, la commune reçoit le 4 avril 2022 une députée ukrainienne en visite sur le territoire.

Anne BATAILLE : on recherche de l'aide pour savoir comment recevoir des réfugiés ukrainiens.

Stéphane LORD : tu as raison et l'association s'est faite rapidement pour mobiliser une solidarité active - Info effectuée sur Panneau Pocket et autre mais pas suffisamment certainement.

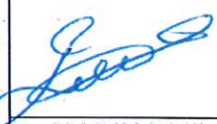




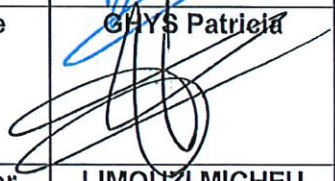



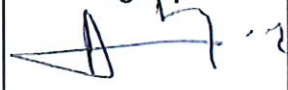
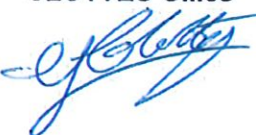







Christine PAJOT : dommage que vous fassiez des choses et que vous ne communiquiez pas dessus car les habitants de Corneille ne s'imaginent pas ce qui se fait et les jeunes ont besoin de savoir

René LAVILLE : la remarque est prise en compte.

René LAVILLE : remercie tout le monde pour ce Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie 
DIUMENGE Dominique 	VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 
PAJOT Christine 	LLENSE Gérard 	DEJARDIN Marie-Anne 